

# ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE L'ESSONNE

## APPEL A CANDIDATURES

### 1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf de l'ESSONNE aura lieu :

***Le Jeudi 15 Octobre 2020 à 10h au Golf de St-Aubin***

### 2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 4 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 6 des statuts et 3 du règlement intérieur du Comité Départemental de Golf de l'Essonne

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental de Golf de l'Essonne et en règle avec la ffgolf.

### **Ne sont pas éligibles au Bureau, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :**

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

### 3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI) :

Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 2 880 licenciés dont 742 féminines soit 25,76%

Les statistiques départementales des licenciés 2019 font apparaître que les femmes représentent 25,76 % des licenciés. Dans ces conditions, 25,76 % de femmes doivent figurer sur les listes.

**Les listes doivent donc comprendre au moins 3 femmes sur 10 membres pour être recevables.**

#### **4. Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Bureau Directeur du Comité Départemental de Golf de l'Essonne, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 10 Septembre 2020 à l'adresse suivante :**

**Comité Départemental de Golf de l'Essonne  
A l'Attention du Président Georges Atié  
5b Rue de la Sablonnière, Septeuil 78 790**

#### **5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables** ;

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;

- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

*\*Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*